



IMPRIME ET PUBLIE PAR JAMES LANE,
Rue St. Paul, No. 29, près du Marché Neuf.

Le Prix de la Subscription est de Vingt Chelins par
année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé
à la Campagne par occasion; et de Vingt Chelins, et les
frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste; payables de six
mois en six mois, et d'avancer.

Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obli-
gés d'en donner avis un mois avant leur date échue, et de
payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont
censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.
Six lignes, et au dessous, première insertion, 2s. 6d., et
chaque suivante, 7d.

Dix lignes, et au dessous, 3s. 4d., et chaque suivante, 10d.
Au dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque sui-
vante, 1d.

Les avis non accompagnés d'ordre écrit,
seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés
et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- Mr. J. S. Hill, - - - Québec.
- Mr. Jean Desrosiers, - - - Trois-Rivières.
- Le Docteur Trestler, - - - St. Anne.
- E. Gagnon, Ecuyer, - - - Rivière du Loup.
- H. Olivier, Ecuyer, - - - Maskinongé.
- H. Olivier, Ecuyer, - - - Berthier.
- T. Stearns, Ecuyer, M.D. - - - L'Assomption.
- François Coyle, Ecuyer, - - - Terrebonne.
- A. M. Boucher, Ecuyer, - - - Laprairie.
- Lt. Col. Wellbrenner, Ecuyer, - - - Boucherville.
- Mr. F. X. Nolin, - - - Verchères.
- Joseph Bresse, Ecuyer, - - - Chambly.
- Benjamin Chénier, Ecuyer, - - - St. Denis.
- Mr. J. A. Sabaté, - - - L'Acadie.
- W. Hands, Ecuyer, M.P. - - - Sandwich.

TAILLANDERIE ET FERBLANTERIE.

LUNDI, le 26 de Janvier prochain, et les jours sui-
vants, sera vendu, la totalité du FOND DE COM-
MERCE appartenant à Mr. JOHN WHITE, TAIL-
LANDIER et FERBLANTIER, con prenant tous les
articles dans les branches de commerce susdites. Les
particularités seront détaillées dans des Catalogues qui
seront prêts à être distribués une semaine avant la ven-
te. Les articles suivants se trouvent dans l'assortiment:
350 Douzaines Couteaux de table et Fourchettes,
800 do Couteaux de poche et Canifs,
250 de Razoirs et Ciseaux,
100 Caissees Tole,
50 do Ferblanc, ICLIX, &c. Fer à cerclés et en
barres, Acier, Peinture, Mastic, Vitres, Soufflets de for-
geron, Enclumes, Vis, Outils de Charpentiers et de
Tonnelliers, &c. &c.

La vente à Dix heures, chaque jour.
CONDITIONS:
Ceux qui achèteront pour moins de £25 paieront
comptant, de £25 à £50; 2 mois de crédit, de £50 à £
100; au dessus de £100, 4 mois; en fournissant des bil-
lets endossés à satisfaction.

Les Marchands de la ville et de la campagne feront
bien de se trouver à la vente; car tous les articles seront
vendus sans réserve.

ADAM L. MACNIDER.
24 Décembre 1828.

LIBRERIE FRANCAISE.

E. R. FABRE & Co.
Vis-à-Vis l'Audience.

On trouvera constamment à la Librairie ci-dessus
une Collection très bien choisie et très étendue de
Livres de Théologie, Littérature, Loi, &c.—Tous les
Livres en usage dans les Ecoles.

—Aussi—
Papier, Plumes, Encre, Ombres, &c.—Un très grand
assortiment d'Images, Gravures, Cartes Géographi-
ques, &c.

Les mêmes Libraires se chargent de faire venir de
France dans le plus bref délai tous les ouvrages de Re-
ligion, Littérature, Loi, &c.—ou pourrions désirer.
N. B.—Ils se chargent d'exécuter la Reliure dans
toutes ses branches.—Le tout à des prix modérés.
Montréal, 18 Novembre 1828.

LES Soussigné ayant été, par acte passé devant J.
M. MONDELET, Ecuyer, et son confrère, Notai-
res, le 19 Juillet dernier, nommés Syndics ou Curateurs
de la Masse en faillite de Mr. EUSTACHE PREVOST,
ci-devant marchand en cette ville, donnent par ces pré-
sentes, notice à tous ceux qui peuvent devoir par com-
ptes, billets, obligations ou autrement au dit M. Eus-
tache Prevost et à sa masse, qu'ils aient à payer sans
délai leurs dettes respectives à Mr. F. A. Larocque, l'un
des Syndics Soussignés, qui seul est autorisé à recevoir
paiement et à donner quittance; et tous ceux qui peu-
vent avoir des réclamations à faire contre la dite masse
sont priés de les lui faire connaître de suite afin de par-
venir plutôt à une liquidation.

ADAM L. MACNIDER.
JOSEPH MASSON.
FAS. ANR. LAROCQUE.
Montréal, 11 Août 1828.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE,

500 GALONS d'Huile de Lin bouillie,
250 Meules de Newcastle et de la Nou-
velle Ecosse,

150 Caissees de Vitres, de grandeurs ordinaires,
Vitres en paniers, et Verre à Miroirs.
Acier de Crowley, de Millington, et Acier bouffi,
Barres de Fer rond, plat et carré, de différentes
grosseurs.

Peintures, Mastic, Esprit de Térébentine,
Poudre fine en castride de 1 et 2 livres,
Goudron, Brai, Rosine, Colle, Indigo,
Ferblanc, Tole, Etain vierge,
Poëles à cuisine, Do. doubles et simples,
Plomb à tirer, de grosseurs assorties,
Cuivre jaune et rouge en feuilles;

Avec un assortiment général de CLINAILLERIE, et
de COUPELLERIE; toutes sortes d'ouvrages en Fer-
blanc, commun et double.

Aussi,
400 Réverbères perfectionnés pour Lampes ou Chan-
delles, les premiers de la sorte qui soient offerts à ven-
dre en Canada.

Attention: par les prochains arrivages un assortiment
bien choisi de Cabarets à Thé et autres pour assortir,
communs et de la meilleure qualité de Vernis; ainsi
qu'un approvisionnement additionnel d'articles de ta-
blettes, &c. &c. JOHN WHITE,
29, Rue St. Paul, près du Marché Neuf.
Montréal, 9 Juin 1828.

A LOUER.

AU premier de mai prochain, la Maison ci-devant
occupée par Jocelyn Waller, Ecuyer, près de
l'Eglise de Bonsecours, avec Glacière, Remise, Écurie
&c. de la place pour loger 1000 ou 1500 boîtes de foin.
Le tout est en très bon état et sera loué à des con-
ditions avantageuses, en s'adressant à

TOUSSAINT DUMAS.
Au marché Neuf. 3 Janvier 1829.

DES propositions pour creuser et construire des fon-
dations en pierres, pour une maison d'école, seront
reçues le ou avant Jeudi 8 Janvier 1829.

Pour les particularités, s'adresser à Mr. Alexander
Shaw, Aubergiste, au fauxbourg St. Anne, ou des pro-
positions scellées doivent être laissées adressées à J.
Warwick, secrétaire,
Montréal, 31 Déc. 1828

OEUVRES POETIQUES.

On se propose de publier par Subscription, un Vo-
lume de POESIES CANADIENNES (du même
auteur) ayant pour titre, ÉPIGRAMMES, CHAN-
SONS patriotiques, &c. ÉPIGRAMMES, et autres
pièces de VERS, tant déjà publiées qu'inédites. (Les
premières, revues et corrigées,) avec NOTES expli-
catives et critiques.

Par M. . . . B. . . . d.

On souscrit, à Montréal, à cette Imprimerie, et
chez Mr. FABRE, Mr. CUNNINGHAM, &c; à Québec
aux bureaux de la Gazette et de Mercury, aux Trois-Ri-
vières, chez A. Z. LEBLANC, N. P. &c.

BREVIAIRES.

LE Soussigné vient de recevoir quelques
exemplaires du Breviarium Romanum—
Paris 1828, qu'il offre à l'attention de mes-
sieurs du Clergé de ce Diocèse.

Frs. A. Larocque.
Montréal 28 Aout 1829.

NOTICE.

LE DOCTEUR MEILLEUR, en témoignant aux
citoyens de l'Assomption, et des environs, sa vive
reconnaissance pour l'encouragement qu'ils ont bien
voulu lui accorder pendant sa résidence en ce lieu, et
pour le regret qu'ils lui ont manifesté de son départ, in-
forme respectueusement ses amis d'autres endroits, et
le public en général, qu'il a remplacé le Docteur J. La-
brie à St. Eustache, ou il se propose de s'établir d'une ma-
nière permanente.
24 Octobre 1828.

MAISON A VENDRE PAR ENCAN.

SUR les lieux, à Une heure, le Lundi 2 Février pro-
chain, cette Maison de pierre située rue St. Gabriel
près de l'église Écossaise, ci devant propriété de Madame
Dorothe Hart décédée, contenant environ 48 pieds de frôn
sur environ 76 de profondeur, tenant par devant à la rue
St. Gabriel, par derrière à Thomas Porteous, &c. d'un
côté à Louis Lamontagne, et de l'autre côté à J. W.
Wilson.

Un quart du prix d'achat devra être payé comptant, et
le reste en trois paiements annuels égaux avec intérêt.
N. B. DOUCET.
Montréal, 10 Janvier 1829.

FONDERIE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

WILLIAM HAGAR & Co., No. 20, Gold-street,
offrent à vendre un assortiment complet de Car-
actères d'imprimerie, avec les accents Français et Es-
pagnols. Ils se chargent aussi de fournir des presses,
et en général tous les articles en usage dans l'im-
primerie.

Les caractères de ce journal, fondus par eux, peuvent
servir de spécimen. Leurs prix sont ceux généralement
établis dans la fonderie.
New-York, 1er Janvier 1829.

S. H. WILCOCKE,

OFFRE ses services au public, comme TRADUCTEUR
en langues Anglaise, Française, Allemande et
Hollandaise. Il écrit des Lettres de toutes sortes;
Fera des Comptes, Règlera des Livres, préparera et
grossiera des Documents; préparera des Manuscrits
pour la presse, et fera généralement toutes les choses de
ce genre, dont son expérience et son habileté le rendent
capable.

S'adresser rue Chénerville, derrière la chapelle des
Methodistes, à la première maison à gauche en venant de
la rue Craig. On pourra laisser des ordres chez Mr.
JOHN MAYER, vis-à-vis du palais de justice, où il y aura
une boîte pour leur réception,
Montréal, 8 Novembre, 1828.

LE SOUSSIGNE offre à vendre les articles sui-
vants qui se débarquent du Deca Drop et du Thia-
mes:

- 100 Sacs poivre noir,
- 12 Caissees Cannelle,
- 40 Caques Sel d'Epsom (100 lbs par Caque)
- 6 Caissees indigo—Huile à Salade, Sucre des Indes
- Piment, Chandelles de Spermaceti, &c.

De plus,
500 Caques Cloux à rose assortis
124 Caissees Tole, Acier, &c. &c.
BENJAMIN HART.
Montréal, 4 Octobre 1828.

LE SOUSSIGNE.

DONNE respectueusement avis au public de Mont-
réal, que les voitures avec leur appareil, con-
truites par lui, pour empêcher les Cahots, sont prêtes
et seront mises en opération à la première neige. Assu-
ré, que par les moyens qu'il emploie, le but désiré
sera accompli, ce dont un chacun pourra se convaincre
dans très peu de temps, il sollicite instamment les propri-
étaires et locataires de toute classe, demeurant dans les
anciennes limites de la ville, en particulier, de profiter
de ses services, aux dépens de leurs maisons respec-
tives, afin de remédier à l'incommodité sérieuse des ca-
hots dans la ville, et par là aussi le rembourser de ses
dépenses. Il a aussi des ratissoires pour les trottoirs,
avec lesquelles il les raclera, chaque fois que la neige
tombera, et qu'il sera nécessaire, avant sept heures du
matin; et s'il ne produit point, dans les bornes de ses
opérations, des chemins beaucoup meilleurs qu'aucuns
que nous avons eus dans les hivers d'auparavant, il n'ex-
igera rien pour ses travaux. Il entreprendra aussi, pen-
dant l'hiver prochain, d'empêcher et faire disparaître les
cahots dans les rues principales des fauxbourgs, si on
s'adresse à lui à cet effet.
G. BARNARD.
Montréal, 30 Novembre, 1828.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

Depuis trois ans, un Anglais qui a rempli les fonctions
de grand-juge à l'île Maurice, le nommé Georges Coun-
ter, âgé de 37 ans, est dans les prisons de Paris, accusé
du crime de bigamie; mais lui-même, par les incidens
qu'il a fait naître pendant l'instruction de son procès, est
la cause de la longue détention qu'il a déjà subie. En-
fin, il a comparu hier devant la cour d'assises.

L'accusatrice lui reproche de s'être marié à Paris, en
1825, avec la demoiselle Pauline Brie, âgée de 18 ans,
tandis qu'il était encore dans les liens d'un premier ma-
riage contracté en 1813, à l'île-de-France, avec la de-
moiselle Elizabeth-Aurélië Bestel, alors âgée aussi de
18 ans. Cette épouse de l'île-de-France et le fils qu'elle
a eu de son union avec Counter sont existans.

Counter, qui a employé dans l'accusation qui est diri-
gée contre lui, toutes les subtilités de la procédure britan-
nique, a prétendu que son mariage à l'île de France
était nul. Voici les faits qu'il a allégués, et comment il
a raisonné:

« Je me suis marié premièrement à Madras avec Maria
Fryes, jeune Portugaise; elle était atteinte d'une maladie
de poitrine lorsque je la quittai pour voyager. Étant à
l'île de France, on m'annonça sa mort et je me suis ma-
rié avec Mlle Aurélië Bestel.

Mais comme l'avis de sa mort s'est trouvé inexact,
puisqu'elle n'a eu lieu qu'après la célébration de ce se-
cond mariage, il s'ensuit que le second mariage est nul.
Ainsi, j'ai pu sans crime m'unir, en 1825, à Mlle Pauline
Brie.

L'accusatrice a demandé qu'il fit la preuve de son
premier mariage à Madras. Cependant, malgré les dé-
lais inouïs de la procédure, il n'a pu fournir aucune pièce
à l'appui de son assertion.

L'accusé a été défendu par Me Barthe. Reconnu
coupable par le jury, Counter a été condamné à sept
ans de travaux forcés et à l'exposition.

ESPAGNE.

MADRID, 22 octobre.

(Extrait d'une correspondance particulière.)
Tout annonce de nouveaux troubles. peu s'en est
fallu que lundi dernier la foule qui s'était portée, au
combat des taureaux n'assistât à un spectacle beaucoup
plus dangereux, et que l'enceinte même du cirque ne
deût être le théâtre de désordres sanglans. Roque Mira-
nda, absent d'avoir servi comme officier national sous
les Cortès, était le combattant des taureaux; c'était la
première fois qu'il paraissait dans le cirque depuis sa
purification. Les uns l'applaudissaient à outrance, les
autres l'accablaient d'invectives et ne cessaient de l'ap-
peler negro. Les deux partis s'acharnèrent; les pa-
rolles les plus injurieuses furent échangées; des voix cri-
èrent: « il ne nous manque plus que d'applaudir la con-
stitution. » On était sur le point d'en venir aux mains;
heureusement on appaisa, non sans peine, les plus mu-
tins, et le parti le plus fort continua d'applaudir. Celui
qui connaît les apostoliques jugera que cette scène aura
de nouveau augmenté leur soif de vengeance et de sang.

La guerre est décidément déclarée entre les conseil-
liers d'état et les ministres; ceux-ci ont commencé les
hostilités en enlevant aux premiers toute leur influence;
aujourd'hui les membres du corps déchu de sa puis-
sance se vengent de LL. EE. par d'amères censures contre
tous leurs actes; ils n'exceptent pas même de leurs at-
taques, les mesures qui ont été prises et sur lesquelles
on les avait consultés. Le public sage rit de tous ces
débat, dans lesquels on fait intervenir la religion et l'in-
térêt général. On sait ce que signifient ces mots dans
la bouche de pareils hommes.

Le comte d'Espagne gouverne la Catalogne en vrai
despote. Ses actes arbitraires se sont tellement multi-
pliés que le gouvernement lui-même s'est vu dans la
nécessité d'y mettre un terme, en lui enjoignant de ne
pas s'éloigner dans les mesures qu'il adoptera, de la
marche prescrite par les lois. Ce général paraissait
avoir entrepris de peupler les galères de nos colonies
d'Afrique, aux dépens de la principauté. . . .

GIBRALTAR, 14 octobre.

La mortalité a tellement augmenté dans cette place
que le gouverneur vient de destiner deux voitures pour
conduire les cadavres à leur dernière demeure; il a de-
fendu en même temps de porter les morts sur les épaules
ainsi que cela se pratiquait jusqu'à présent.

Il paraît que nous devons étendre chaque jour de plus
en plus ses ravages; maintenant il les exerce aussi à la
Pointe-d'Europe et dans les barriques de la porte de
Terre. Les régimens de la garnison ont déjà éprouvé
de grandes pertes. Les choses en sont venues au point
qu'il est impossible de rédiger avec exactitude les bul-
letins journaliers du nombre des malades. Plusieurs
personnes atteintes de l'épidémie se soignent dans leurs
propres maisons et font usage de médicamens simples
sans avoir recours aux médecins; on cite Mme Duloc
comme ayant déjà guéri un nombre de personnes. Au
reste les médecins anglais ont tout à fait abandonné l'u-
sage du mercure et des saignées. L'expérience leur a
démontré que ces médicamens dans une pareille maladie
étaient plus propres à tuer les malades qu'à les guérir;
ils ont adopté les médicamens doux et l'huile de
Ricin.

La maladie vient de nous enlever trois de nos meil-
leurs médecins, dont un Anglais, un Israélite et un Espa-
gnol: ce dernier, nommé Braulio Lopez, n'a voulu pren-
dre pendant sa courte maladie que de l'eau tiède: la fi-
èvre jaune avait déjà emporté plusieurs membres de sa
famille; son épouse ne pouvant pas supporter tant de
malheurs, est devenue folle.

La souscription ouverte pour venir au secours des
familles nécessiteuses a produit une somme assez con-
sidérable, mais elle ne suffit pas encore pour secourir le
grand nombre d'individus qui se trouvent dans l'état le
plus complet de dénuement; en conséquence la junte
formée pour distribuer les soupes économiques et des
secours domiciliaires, vient de faire un nouvel appel à
la charité publique.

Il paraît que le fléau qui désole notre ville menace aus-
si de ses ravages la province de Murcie. Nous voyons
dans les journaux de Cadix qu'à Torre-Vieja, un indivi-
du ayant succombé à la fièvre jaune, la junte sanitaire
de Cadix vient de donner l'ordre de n'admettre dans la
baie aucun bâtiment venant des côtes de la province de
Murcie depuis Carthagène jusqu'à Alicante.

BRESIL.

Un bâtiment arrivé récemment de Rio de Janeiro,
d'où il a fait voile le 1er Novembre, annonce que la paix
entre ce pays et Buenos-Ayres, y avait été proclamée;
mais que contre toute attente cet événement n'avait pas
amélioré les affaires.

Don Pedro, par la grâce de Dieu, &c. fait savoir à
tous ceux qui peuvent y être intéressés, que l'Assemblée
générale a rendu et qu'il a sanctionné le décret sui-
vant:

Art. 1er. Les droits sur toutes les importations étran-
gères seront fixés au taux de 15 pour 100, sans égard à
la nation ou à l'importeur, nonobstant toute loi à ce con-
traire.

Art. 2ème. Toutes lois antérieures contraires à la
présente, sont dès actuellement révoquées.
Les autorités compétentes sont chargées de l'exé-
cution de la présente.

Soit imprimé, publié, et distribué.
Donné au palais de Rio Janeiro, le 24 de septembre,
l'an 1828, et le 7e. de l'indépendance.

L'EMPEREUR.

Contresigné: JOSE BERNARDINO BAPTISTA PEREIRA.

New-York, 31 Décembre.

Nous apprenons du capitaine Ashford, qui est arrivé
hier de Rio Grande, que le général Revardo s'est rébelé
contre le gouvernement, vers le 1er Octobre, et s'est
rendu maître de la province des Missions. Les habitans
l'ont reçu à bras ouverts. Il a subséquemment adressé
une proclamation aux habitans de Rio Grande, leur dé-
clarant que s'ils mettaient bas les armes, leurs person-
nes et leurs propriétés seraient respectées et protégées.
Le colonel McGregor a été envoyé avec trois bataillons
de troupes pour attaquer Revardo; mais on pensait gé-
néralement qu'il serait repoussé.

COLOMBIE ET PÉROU.

Le général Sucre, ex-président de Bolivie, est arrivé
à Guayaquil, où il a été reçu avec distinction; sa santé
est encore faible, quoique la blessure qu'il a reçue au
bras promet d'être bientôt guérie; il ne tardera pas à
se rendre dans sa famille, dans le département de l'Équa-
teur, dont on espère que le climat favorisera sa guéri-
son.

Pendant que Sucre était à Callao, il a offert au gou-
vernement Péruvien ses bons offices pour le maintien de
la paix; mais tout en manifestant un vif désir pour la
paix, les chefs du gouvernement lui ont parlé des injures
qu'ils prétendaient avoir reçues, et lui ont assuré qu'ils
ne feraient aucune ouverture, quoiqu'ils consentissent à
en recevoir. Ils lui ont parlé des mouvemens du gé-
néral Gamarra dans la Bolivie comme de faits qui n'étaient
par à leur connaissance, et ont déclaré qu'ils n'avaient
reçu aucun document à ce sujet.

Bolívar a imposé sur chaque citoyen de 18 à 50 ans,
une taxe personnelle de \$3 et quatre reaux.

COLOMBIE.

Une lettre de Bogota du 28 octobre, annonce que le
gouvernement a été informé que les deux colonels Or-
bando et Hilario Gonzales sont dans les environs de
Pasta pour y recruter des insurgés. On craint que s'ils
atteignent Popayan, où il n'y a que dix-sept hommes de
troupes, ils ne parviennent à s'emparer de 500 fusils et
à armer leurs partisans.

Un traité de paix a été conclu entre le Pérou et la Bol-
ivia. (C'est la probabilité de ce qui a donné naissance
au bruit venu de la Jamaïque, que la paix avait été
faite entre la Colombie et le Pérou.)

MEXIQUE.

Rien ne paraît encore bien certain sur les suites de la
révolte du général Santa-Anna. D'après les dernières
lettres reçues, il paraît qu'il se serait porté sur la
ville d'Oajaca qui aurait capitulé à l'arrivée de son
avant-garde; que ce général se trouvait alors à deux
lieues de la ville et qu'il s'était procuré une somme de
\$100,000. Quelques uns de ces lettres font monter le
nombre de ses troupes à 4 mille hommes; tandis que les
autres ne les portent qu'à 3 ou 400 hommes. Le Gé-
néral Anaya devait succéder à Rincon dans le commande-
ment des troupes du gouvernement, et l'on espérait que
le parti de Santa-Anna serait bientôt détruit.

DE LA TRINITE.

New-York, 6 Janvier.

La Gazette de Salem donne des extraits de lettres de
la Trinité, du 10, 15 et 20 Novembre. Il y avait eu une
insurrection peu formidable, sur la côte opposée, con-
tre Bolívar. Elle a été commencée par deux ou trois
partisans Espagnols, qui avaient été bannis à Cuinana,
ils vinrent à la Trinité, se trouvèrent une douzaine de
désespérés, traversèrent à la côte voisine, et marchèrent
à Guira sous le commandement de l'un d'eux, qui s'ap-
pelle le général Castillo, et prétend agir sous Santander.
Lorsqu'ils furent arrivés à Guira, ils se trouvèrent au
nombre de 50; ils prirent sans beaucoup de résistance
possession de la ville, où ils trouvèrent 300 fusils, &c.
Les fonctionnaires publics furent forcés de prêter ser-
ment de fidélité à la première forme fédérative de gou-
vernement, et Castillo envoya un messenger au général
Bermudez, pour le prier de se mettre à leur tête. Ber-
mudez conduisit l'affaire de telle sorte, que les adhé-
rens de Castillo devinrent bien vite mécontents, et aux
dernières dates, il paraissait évident que l'insurrection
touchait à sa fin.

DE COLOMBIE.

New-York, 7 Janvier.

Des lettres particulières reçues par le dernier arriva-
ge de Colombie, communiquent divers rapports qui
indiquent que l'agitation n'a pas cessé. On disait que le
général Paez (non celui qui a troublé les provinces du
nord), avait été tué à Guayaquil. Le général Gornez
avait été arrêté à Lagayra, et le général Monagas s'é-
tait adressé au gouvernement pour obtenir son élargis-
sement. Il courrait d'autres bruits; mais rien ne pa-
raissait être parfaitement authentique.

CANADA.

Nous avons les délibérations de la législature du Bas
Canada jusqu'au 12 courant. Il y est survenu de nou-
veaux sujets de mécontentement. M. Moreau, né en
France, qui a résidé sept années dans le Canada, et a
été employé pendant le temps voulu par la loi dans l'é-
tude d'un notaire, a demandé sa nomination aux fonc-
tions de notaire, mais il a été refusé sous le prétexte qu'il
est étranger. Il s'est pourvu auprès de la Chambre.
L'orateur (speaker) a attribué son refus à ce qu'il est
catholique, puisque des protestans, quoiqu'étrangers, ont
reçu leur commission. Il a pensé que celle du réclan-
mant devrait être demandée comme un droit. (Boston
Palladium.)

PARLEMENT PROVINCIAL

DU

BAS-CANADA.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Séance du lundi 3 janvier 1829.

M. l'orateur informa la chambre que le greffier avait
reçu un certificat de l'élection de François Xavier Mal-
hot, écuyer, élu le 30 décembre dernier, comté de Sur-
rey, à la place de Louis Joseph Papineau, écuyer, élu
pour ce comté et pour le quartier ouest de Montréal, et
qui avait fait choix de servir pour le quartier-ouest de
Montréal.

M. le secrétaire York, remit, en conformité de l'or-
dresse de la chambre, une liste des commissaires nom-
més pour juger les petites causes, en vertu des actes de
la 6 et 7 Geo. IV, et aussi une liste des commissaires,

et greffiers de commissaires, desunités, sous la sanction du gouverneur.

Sur motion de M. Bourdages, ces listes furent renvoyées au comité sur le bill du conseil, pour continuer les dits actes.

M. Delery du conseil, informa l'Assemblée que cette chambre avait permis aux Hble M. Cochran, de comparaitre devant le comité sur le bill pour qualifier les juges de paix.

M. Delery informa aussi l'Assemblée que le conseil avait passé les bills suivants sans amendement :

1°. Le bill des pêches de Gaspé.

2°. Le bill pour la préservation de la pêche au saumon.

M. Leslie du comité pour un nouveau marché à Montréal rapporta, que la demande devait être accordée, excepté cependant en ce qui regarde l'étendue du terrain, et le droit d'aliéner ou d'acheter, et là-dessus il introduisit un bill en conformité du rapport—2e lecture vendredi prochain.

M. Proulx du comité sur la pétition de A. G. Douglass, rapport favorablement—renvoyé à un comité général vendredi.

M. Lee introduisit un bill pour rendre les juges puisés du banc du roi et les juges provinciaux des districts inférieurs, inhabiles à siéger et à voter, comme membres du conseil législatif—2e lecture vendredi.

Sur motion de M. Bourdages, la chambre se mit en comité, pour considérer s'il est expédient de rappeler l'ordonnance de la 25e Geo. 3, chap 3, concernant les serpenteurs, &c.

L'orateur reprit le fauteuil, et il fut résolu qu'il était expédient de le rappeler.

La chambre agréa plusieurs amendemens au bill pour qualifier les juges de paix—pour 25, contre 1. Ordonné que le bill soit grossyé.

La chambre en comité sur le rapport du comité spécial sur le vote de £100 pour tracer les plans &c. d'un pont sur la rivière St. Maurice, près des Trois-Rivières, se leva sans faire rapport et rejeta le vote.

La séance se lève.

Séance du mercredi 7 janvier 1829.

M. Bourdages donna avis qu'il allait reintroduire le bill relatif aux locataires qui ne payent pas leurs loyers, &c., passé dans plusieurs sessions précédentes.

M. Delery du conseil informa l'Assemblée que cette chambre avait concouru à l'adresse de l'Assemblée, relative à des commissaires pour traiter avec le Haut-Canada, et à celle demandant les plans et documents relatifs à la prison de Montréal.

M. Montizambert, assistant secrétaire, remit à la chambre un message de Son Excellence, recommandant de prendre en considération l'état des habitans de Lotbinière.

M. Bourdages présenta alors une pétition de la part des habitans de Lotbinière, représentant l'état de détresse où se trouvait cette paroisse—renvoyée, ainsi que le message précédent, à un comité spécial.

Sur motion de M. Cuvillier la pétition de St. Philippe relative à la destruction des moissons, présentée il y a quelque temps, est renvoyée au même comité.

M. Borgia eut permission de faire rapport, le 14 du courant, sur la pétition du collège de Kamouraska.

Sur motion de M. Lee, la pétition de M. le juge Bédard, pour pension de retraite, &c. fut envoyée à l'impression.

M. Lagueux fit rapport favorablement sur la pétition des commissaires des élections contestées des Trois-Rivières, et de la basse-ville de Québec, pour le payement de leurs dépenses &c.

Aussi en faveur d'une aide de £250 sur la pétition des townships pour un pont.

M. Vallières introduisit un bill pour assurer les frais des poursuivans qui font vendre des biens fonds—2e lecture vendredi.

La chambre en comité sur les ordres du jour, résolut que les piles doivent connaître les deux canaux du sud et du nord du fleuve—siège de nouveau.

Aussi qu'il est expédient d'encourager la pêche.

La séance se lève.

Québec, 8 Janvier 1828

M. Evans vient d'arriver des townships en cette ville il est porteur des pétitions à la législature, fondées sur les résolutions de Richmond, publiés il y a quelque temps.

Nous apprenons que le bill de l'Assemblée pour rendre vacants les sièges de ses membres, qui acceptent des situations de profit ou qui les rendent comptables de deniers publics, jusqu'à ce qu'ils soient réélus, et le bill pour la conservation des fonds des rivages pour l'avantage de l'agriculture, ont tous deux échoué, dans le conseil législatif.

La première représentation dramatique des amateurs anglais eut lieu hier au soir. Le théâtre était bien rempli, et les amateurs se sont acquités de leurs rôles à perfection. Un des rôles de *Heir at Law* a été rempli avec un talent rare, par un manieur du 10e régiment.

Le thermomètre qui lundi matin était à 20 degrés, était hier midi vers le point de congélation, et les gens qui sont sortis dans les rues avec leur accoutrement d'hiver, se sont sentis incommodés, vers midi, de la chaleur du soleil.

Les derniers grands frois et probablement la grande épaisseur de neige qui est tombée dans les parties éloignées du pays, au nord de cette ville, nous ont amené quelques visiteurs extraordinaires. Au pied des hauteurs et surtout à Valcartier, on a tué un grand nombre de ce bel oiseau d'Amérique, la perdrix blanche. Les sauvages disent avoir vu un ours blanc, et l'on a vu des caribous en troupeaux de dix et de vingt.

Québec, 8 Janvier 1829.

Le Mercredi, 31 du mois dernier, Son Excellence Sir James Kempt a donné un bal et un souper splendide à environ 400 dames et messieurs de Québec et des environs. Les quadrilles et contredances continuèrent dans la grande salle jusqu'à minuit : alors la compagnie fut conduite à la salle du souper, où tout était préparé de la manière la plus élégante. On remarqua généralement qu'on avait rarement vu à Québec un banquet aussi convoqué pour le 5 Février prochain.

On pense généralement que le parlement provincial ne sera pas prorogé avant le milieu de Mars; ainsi la session sera longue. Il est probable que la liste civile sera prise en considération après la semaine prochaine, lorsque les membres maintenant absents seront revenus à leur poste.

162.

Québec 10 Janvier.

Hier au soir, entre 11 heures et minuit, le feu a pris, rue St. Jean, dans une maison occupée comme auberge par Mr. Mulholland, il commença, dit-on, dans la cave, et fit des progrès si rapides, qu'en moins d'une heure tout le bâtiment fut réduit en cendres. Elle était, nous dit-on, assurée pour £500. Les flammes poussées par le vent du nord, atteignirent la maison opposée, qui fut beaucoup endommagée. Les meubles et effets de Mr. Pitt, qui occupait la maison voisine furent sortis et gâtés en grande partie. La neige empêcha que l'incendie ne s'étendit plus loin. Star.

Le comité de la Chambre d'Assemblée auquel avait été référée la pétition des Marchands de Québec et de Montréal, demandant à être remboursés des frais qu'ils ont encourus en députant l'hon. W. B. Pelton en Angleterre, en 1826, comme agent commercial, a présenté, hier au soir, un rapport défavorable aux pétitionnaires. On suppose que les frais de cette mission se montent à environ £700. Ils ont été fournis pour la plus grande partie par quelques individus de Québec. Rid.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL: MERCREDI, 14 JANVIER, 1829.

Nos derniers journaux américains ne nous fournissent rien de nouveau d'Europe.

Suivant la remarque d'un journaliste américain, les rumeurs d'une intention de la part des ministres de proposer au parlement quelques concessions aux catholiques venaient de tant de sources différentes, qu'elles commençaient à obtenir plus de croyance que lors de leur première circulation. La Gazette de Brighton dit: « Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de douter que les ministres ne se proposent d'accorder aux catholiques leurs réclamations, dans la session prochaine, mais avec des restrictions et des conditions qui probablement feront que l'offre sera rejetée. Il est à peine nécessaire de dire que le duc de Wellington n'est pas homme à mettre, sans garantie, l'Eglise protestante dans les mains de ses ennemis; et comme l'association catholique a déjà déclaré qu'elle rejeterait toute concession qui serait accompagnée de conditions, nous pouvons raisonnablement anticiper le résultat dont nous venons de parler. Il sera aussi adopté d'autres mesures, telles que la suppression efficace de l'Association catholique, et le désfranchisement des voteurs de 40 schellins, qui aura l'effet de tarir une grande source d'agitation, et qui aurait dû avoir lieu, il y a déjà long-temps. »

Le Times de Londres dit: « Nous avons tout lieu de croire que les ministres se sont positivement décidés à introduire un bill en faveur des catholiques. Il y en a déjà, nous dit-on, un plan de dressé. On ajoute qu'il en a été préparé une copie qui doit être soumise aux principaux orateurs catholiques, afin que le gouvernement connaisse ce qu'ils pensent de ses diverses dispositions et des sermens qu'il exige. »

Quelques symptômes de mécontentement et d'agitation se montrent encore dans le Mexique et la Colombie; mais il est à croire qu'ils n'auront aucun effet sérieux, ou du moins nous croyons qu'il n'y aura pas lieu d'appréhender la désorganisation de la Colombie, tant que Bolivar sera vivant.

On paraît s'occuper sérieusement, dans le congrès américain, d'un plan projeté depuis plusieurs années, celui d'occuper militairement l'embouchure de la rivière Columbia, d'y établir une colonie, et de former de toute l'étendue de pays censée appartenir aux Etats-Unis, au nord et au sud de ce fleuve, un nouveau territoire, sous le nom de territoire de l'Oregon. Ce territoire comprendrait tout le pays situé entre le 49e et le 54e degré 40 minutes de latitude septentrionale, et s'étendrait depuis la mer du Sud jusqu'aux Montagnes de Roches.

On voit par les précédés de notre parlement provincial, qu'il a été présenté à la Chambre d'Assemblée plusieurs pétitions de la part de corps ou d'individus qui réclament des indemnités ou des dédommagement pour frais par eux encourus.

Quand des corps ou des particuliers ont été en quelque sorte forcés d'encourir des frais qu'on peut appeler publics, ou que ces frais ont été faits pour les intérêts généraux et évidents de la province, ou d'une partie considérable de la province, le dédommagement nous paraît juste; il nous paraît devenir une espèce d'obligation au moins morale, pour la province, ou pour le parlement qui la représente: autrement, le zèle du bien public pourrait se refroidir au point de se changer en une apathie et une indifférence absolue.

La démarche de quelques négocians de Québec, qui ont député un agent commercial en Angleterre, il y a deux ans, était-elle de nature à faire contracter à la province l'obligation morale d'un remboursement de frais? Nous ne le croyons pas; et cela pour les raisons suivantes: d'abord, parce que les messieurs en question ont agi comme ils ont fait de leur propre mouvement, et qu'ils avaient évidemment en vue leur intérêt particulier; bien qu'ils ne pussent pas empêcher que d'autres, qui n'avaient pas contribué aux frais qu'ils encouraient, ne profitassent du résultat de leur démarche, s'il était heureux; en second lieu, parce que le principe mis en avant implicitement ou au moins par ces négocians, et sur lequel sans doute ils fondaient leur demande, mériterait beaucoup trop loin; puisqu'il en résulterait que la province devrait des indemnités à tout corps ou tout particulier qui prendrait sur lui de faire des frais pour un objet quelconque, et prétendrait qu'il avait en vue le bien du pays, ou seulement d'une classe de ses habitans.

Nous ne sommes donc point surpris d'apprendre, par le Star de Québec, que le rapport du comité chargé de l'examen de la pétition de ces messieurs ne leur a pas été favorable.

Le parlement provincial du Haut-Canada a dû s'assembler pour l'expédition des affaires le 3 de ce mois. On s'attend que la session sera fertile en procédés en portans.

Le parlement provincial de la Nouvelle Ecosse est magnifique.—Gazette officielle.

Messieurs les Amateurs Canadiens annoncent qu'ils représenteront, au Théâtre Royal, le Lundi 26 du courant, pour le bénéfice des pauvres et des orphelins, les pièces intitulées: Le Tambour nocturne, comédie de Destouches, en 5 actes, et le Mariage forcé, de Molière, en un acte. Ceux qui ont lu ou vu représenter ces deux pièces croient devoir féliciter messieurs les Amateurs Canadiens de leur choix, et en arguent le succès de la représentation, et conséquemment le bien des nécessiteux.

Les Amateurs Anglais se proposent aussi de donner quelques représentations au public, dans les mêmes vues charitables, pendant le cours de l'hiver.

C'est avec plaisir que nous apprenons que son Excellence Sir James Kempt, bien loin de suivre la marche de son prédécesseur, tâche de se concilier l'estime et la confiance des Canadiens, en les rapprochant de lui.—Nous en avons bien des preuves avant ce jour; mais celle que nous allons rapporter est encore plus convainquante. Jeudi dernier, Son Excellence a donné au Château St. Louis un dîner splendide aux deux Evêques Catholiques de Québec. Au nombre des conviés se trouvaient, M. l'Orateur de la Chambre d'Assemblée, M. Dehartzsch, du Conseil Législatif, MM. D. B. Viger et F. A. Quénel, de la Chambre d'Assemblée, et MM. P. de Boucherville et Jacques Viger, de Montréal.—Nous ne croyons pas qu'on ait encore vu un château tant de canadiens à la fois.—Merveille.

NAISSANCE.

Le 6 du courant, la Dame du Dr. A. LUSIGNAN a mis au monde une fille.

DECÉDES.

A La Prairie, le 6 du courant, Mr. LOUIS BRASSARD, âgé de 69 ans; Au même lieu, le 8, Mr. ETIENNE DUMONT, Agé de 69 ans.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL, Québec, le 7 Janvier 1829

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de faire l'appointement suivant, savoir:— Michel Honoré St. Jorre dit Sergerie, Bourgeois, pour être Notaire Public pour la Province.

VENTE PAR ENCHAN.

PAR AUSTIN CUVILLIER. Sa Chambre d'Enchan, Lundi prochain, et les jours suivans, chaque jour à Une heure, seront vendus, MEUBLES de Ménage et autres articles;

APRES QUOI.

Un assortiment général de MARCHANDISES SECHES, conveables à la Saison. AUSTIN CUVILLIER, E. & C. 10 Janvier, 1829.

A VENDRE.

CHEZ le SOUSSIGNÉ, Rue de la Vierge près du Marché Neuf, L'ARITHMETIQUE EN QUATRE PARTIES, SAVOIR: L'ARITHMETIQUE VULGAIRE, L'ARITHMETIQUE MARCHANDE, L'ARITHMETIQUE SCIENTIFIQUE, et L'ARITHMETIQUE CURIEUSE; proprement et solidement relié et dem. rel.

RELATION d'un VOYAGE à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale, dans les années 1810, 11, 12, 13 et 14; Par GABRIEL FRANCHERE, fils.

La GEOGRAPHIE EN MINIATURE, où l'on voit d'un seul coup d'oeil les divers Empires, Royaumes, États, Pays et lies principales du Globe, rangés par ordre alphabétique, avec leur Étendue, leur Population, la Longitude et la Latitude, &c. de leurs Capitales; les principales Villes; les qualités du Climat et du Sol, les Productions, le Commerce, le Gouvernement, les Forces, les Mœurs, la Religion, &c. de chaque pays. M. BIDAUD.

Montréal, 10 Janvier 1829.

LIBRAIRIE FRANCAISE, T. DUFORT.

RUE ST. FRANCOIS XAVIER.

Le Soussigné étant en possession de la totalité de la Librairie de M. Augustin Germain de Québec, de celle de M. L. Malo de Montréal, et de ce qu'il avait au 29 Septembre dernier, Messrs. E. R. Fabre et Cie du même lieu, en Livres de loi, Littérature, &c. (que la dit Soussigné a eu soin d'épurer de ce qui pouvait s'y rencontrer d'immoral ou d'irréligieux,) et de plus ayant reçu de France au dessus de deux mille ouvrages nouveaux, consistant principalement en Livres de Religion, et dont partie s'ouvre dans ce moment, informe les Messieurs du Clergé, du Barreau, et le Public en général qu'il a un fond de Librairie Française le plus étendu et le plus complet que l'on puisse trouver dans les Canadas, en fait de Livres de Religion, Loi, Médecine, &c. Littérature, Classiques Français et Etrangers, Mélanges, &c. &c.

Un Catalogue des Livres est prêt à son Magasin pour l'usage des acheteurs en attendant les imprimés.

—Aussi— Ostensoirs Superbes, Dorés et Argentés. Chandelières d'Acolytes, Calices, Ciboures, Entensoirs et Navettes, Burettes, Bénitiers, Porte-Dieux de différentes façons, Boîtes aux Stes-Huiles, Cierges, &c.

Pendules de Bronze Doré, à Musique. Ditto do. do. à Colonnes. Candelabres do. do. Lampes do. do.

Petites Pendules, Cachets d'Or à Musique, Boîtes à Musique plaquées en Or, et ditto d'Écaillé. Une Superbe Collection de Gravures, Estampes, morceaux de dessin et imitation de maîtres.

Le Portrait de sa Sainteté Léon XII, en gravure, dessiné d'après nature, le jour de son Sacre, par F. Dubois, pensionnaire du Roi de France, à l'Ecole des Beaux Arts, à Rome.

Papier, Plume, Encre, Cire à cacheter, Pain à cacheter, &c.

Attendu de jour en jour, une collection de Livres de Loi, Littérature, &c.—(En Anglais.)

Un crédit très libéral aux acheteurs au dessus de Cinquante Louis.

N. B.—Tous ordres pour des Livres qui ne se trouvent pas dans la collection, seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité et à des frais modérés.

Montréal, 23 d'Octobre, 1829.—J. T. DUFORT.

A LOUER.

Prendre possession immédiatement, la partie de la Maison et Magasin, dans la rue St. Paul, et de plus une Voute à deux étages, tenant à la dite Maison et devant occupés par Mr. EUSTACHE PEVOST.

Pour les Conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux. JOSEPH NORMANDEAU. Montréal, 26 Juillet 1828. 23

A VENDRE

PAR FR. ANT. LA ROCQUE, No. 22 Rue St. Francois Xavier. CIRE blanche pour CIERGES, VIN blanc vin pour la Messe.

Calices, Ciboures, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Porte-Dieux, Boîtes aux Saintes Huiles, Entensoirs, Chandelières d'acolythes, Chasubles, Bréviers, &c.

VINS De Madère, Port, Ténériffe, Espagne, Sicile, Champagne, Sauterne, Frontignan, Médoc, Haut-Briou, Abbayora, Eau de Vie de Cognac, Genevieve, &c. &c.

ÉPICES DE TOUTE SORTE. Ornaments de cheminées, Grottes d'albatre, Pendules musicales et autres, Candelabres. Or en feuillet pour dorures. Fil d'or et d'argent, Paillettes, &c. &c. Rasoirs Curisols, d'une qualité supérieure. Poids pour arrêter le papier.

QUINCAILLERIE en général—compréhant entre autre,—taule, plaques de soie, arrier, ferblanc, poêles à frite, scie de long et de moulin, vis complètes, peintures, égoüines, vitres, mastie, &c. noir de fumée. Et son assortiment ordinaire et très général de Marchandises Seches.—Aussi,—du Whiskey de la fabrique renommée de Ste. Thérèse. Ce Whiskey indépendamment de sa force, est encore très recommandable par sa douceur, son goût épuré, et ses qualités amalgamatives. Étant l'agent de cette Fabrique, il en aura constamment en vente, et il prendra des grains et autres produits du pays en échange, pour le dit Whiskey, comme pour tous les autres objets qu'il a en vente.

Montréal, 14 Août, 1829. E. CHENEY, Vis-à-vis de Messrs. Horatio Gates & Co.

REÇOIT présentement de Londres, Liverpool et Greenwich, son assortiment complet de MARCHANDISES SECHES.

Montréal, le 3 Octobre 1829.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ étant devenu, en vertu des Lettres-Patentes de sa Majesté, le propriétaire des LOTS de TERRE formant ci-devant partie des RESERVES DE LA COURONNE savoir:

TOWNSHIP DE GRANBY. Lot N°. 8 dans le 4e rang 3 dans le 6e do 2 dans le 10e do 5 dans le 3e do 14 dans le 9e do

TOWNSHIP DE SHEFFORD. Lot N°. 5 et 6 dans le 6e rang; 17 et 18 dans le 5e do 17 dans le 4e do 5 et 5 dans le 5e do

TOWNSHIP DE STUKELY. Lot N°. 14 dans le 1er rang 5 et 12 dans le 2d. do 10 dans le 3e do

TOWNSHIP DE COMPTON Lot N°. dans le 6e rang 20 et 27 dans le 7e do 15 dans le 8e do 28 dans le 9e do

TOWNSHIP DE BARNSTON. Lot N°. 22 dans le 1er rang 25 dans le 3e do 7 dans le 9e do 9 dans le 10e do

TOWNSHIP DE STANSTEAD. Lot N°. 13 dans le 1er rang 20 dans le 5e do 22 dans le 11e do 21 dans le 12e do 17 dans le 2d. do 10 dans le 5e do

TOWNSHIP DE SHIFTON. Lot N°. 16 dans le 3e rang. 18 dans le 5e do 9 et 23 dans le 17e do 22 dans le 5e do 20 dans le 9e do 20 dans le 11e do 24 dans le 14e do

défini par le présent y toutes personnes qui s'enquerront d'entrer sur les dits lots de terre, ou sur aucune partie d'iceux, ou de s'y établir, ou y faire aucun éclairci ou défrichement, sous peine d'être poursuivi suivant toute la rigueur de la loi. Si quelques personnes étaient entrées sur les dits lots, s'y étaient établis, ou y avaient fait des éclaircissemens, le soussigné les requiert d'en abandonner immédiatement la possession, et de cesser d'y faire des défrichemens ou des améliorations, à défaut de quoi, il sera institué contre elles des poursuites légales. Les personnes qui désireraient acheter quelques uns des lots de terre ci-dessus sont priées de s'adresser immédiatement, à sa résidence, au soussigné, qui a à vendre une étendue considérable de terre de grande valeur située dans la SEIGNEURIE DE ST. GEORGE, distante de 14 milles seulement du village de Laprairie, dont il disposera en lots convenables aux cultivateurs; aussi QUATRE EXCELLENTE TERRES en bon état d'amélioration, avec MAISONS et GRANGES dessus érigées.

Fns. LANGUEDOC. St. George, 2 Janvier 1829.

A VENDRE.

L'ÉTABLISSEMENT étendu appartenant à l'honorable T. POTHER, sur la RIVIERE MASKINGONGE (laquelle rivière se décharge dans le Lac St. Pierre, savoir:

Moulins de valeur à FARINE et à ORGE; MOULINS à SEIG, MOULINS à CORDER, FOULE et à raser, avec MAISONS, HANGARS, ATTELIER de FORGERONS, ÉTABLES et autres dépendances convenables; aussi un GRENIER ou HANGAR à BLE, à l'entrée de la susdite rivière.

Environ trois cent cinquante arpens de terre, en partie préparée pour le labourage et dans un très bon état de culture; avec une grande et commode MAISON à deux étages, et toutes les dépendances requises pour la résidence d'un monsieur, comme aussi une MAISON de FERME et une rangée complète de BATIMENS de FERME sur une grande échelle.

Si l'acquéreur désirait d'acheter ou de louer le Fief Marie-Anne sur lequel se trouve l'établissement ci-dessus, le propriétaire le vendra ou l'affermira pour un nombre d'années, et si l'on désirait avoir une grande étendue de terre, il consentirait aussi à disposer, aux mêmes conditions de la SEIGNEURIE adjacente de LA-SAUBERIE.

Le fief Marie-Anne est dans le district des Trois-Rivières, et consiste en cette partie de Carufel situé sur la rive nord-est de la rivière Maskingonge, avec le droit de banalité dans toute la seigneurie de Carufel; il est borné en profondeur par la seigneurie de Lanauère; cette dernière seigneurie est située en partie dans le district de Montréal, et en partie dans celui des Trois-Rivières; les concessions qui y sont déjà faites sont en petit nombre en proportion de son étendue; le sol est riche, et produit en quantité du bois de construction et autres des meilleures qualités: elle est arrosée par la rivière Maskingonge qui prenant sa source dans un beau lac de même nom, de figure ovale, et d'environ neuf milles de circuit dans les limites de la Seigneurie, coule sur la propriété diagonalement et se décharge dans le lac St. Pierre. Le lac Maskingonge abonde en poisson particulièrement de la belle espèce de ce nom. Il y a plusieurs places de moulin le long de la rivière, particulièrement aux chutes près des bornes de front de la seigneurie, où une étendue de pres de douze arpens de rapides et de cascades présente successivement les sites les plus favorables pour moulins; le voisinage des chutes offre aussi plusieurs sites de fer, fournissant les moyens d'établir des forges à des frais modérés.

Pour plus amples détails, s'adresser à Montréal au propriétaire qui n'exigera comptant qu'une partie du paiement, et laissera le reste à termes, si on le désire, ou à rente annuelle rachetable.

Montréal, 2 Janvier 1829.

A VENDRE DE GRE' A GRE'

ET POUR quoi des TITRES de SHÉRIFF, seront donnés, en MARS Prochain, 1°. Cette Maison en pierres actuellement occupée, par le commissariat, rue St. Jacques.

2°. Le Jardin qui y joint et qui aura droit de mitoyennité dans le pignon sud-ouest de la maison susdite.

3°. Un Verger situé au Faubourg Saint Laurent au coin ouest des rues Sainte Catherine et Saint Alexandre. Ce verger a deux arpents de front sur la rue Saint Alexandre sur soixante pieds de profondeur. L'acquéreur du premier lot pourra garder entre ses mains de douze à quinze cent Louis pendant six ans à intérêt. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, qui pourra subdiviser ce lot à la commodité des acquéreurs.

Plus les personnes qui désireraient faire l'acquisition de 1200 acres de terre dans le Township de Tewkesbury, 5400 acres de Thedford et de plusieurs lots dans celui de Kensey appartenant à la succession de feu Dr. Longmore, pourront s'adresser soit à David Hardsyde Beuver, au pied du courant Sainte Marie, ou au Notaire Soussigné en son Étude à Montréal.

N. B. DOUCET. Montréal, 26 Décembre 1828.

A VENDRE.

1,000 PIEDS D'AGAJOU, en s'adressant à cette Imprimerie.

51 Juin 1813.